Pôle universitaire régional de Guadeloupe	**RELEVÉ DE DÉCISIONS** **Conseil de pôle du 09 juin 2026** à la salle du conseil de l'UFR santé et en visioconférence

NOMS / PRENOMS	PRESENCE
Collège A	
Michel GEOFFROY (Président de l'université des Antilles)	Présent en visioconférence
Suzy DUFLO (Pr)	Absente
Laurence ROMANA (Pr)	Présente en visioconférence
Collège B	
Laura-Line CASSIN (MCF)	Absente
Brigitte FACORAT-GASPARD (MCF)	Procuration à Elisabeth ODACRE
Elisabeth ODACRE (MCF)	Présente
BIATSS	
Christophe AUDEBERT	Présent
Bruno HARAL	Procuration à Laurence CORENTHIN
Étudiants	
Ludivine LASSERRE	Représentée par Alysée GENDREY en visioconférence
Noah ALEXIS	Représenté par Ethan RINALDO en visioconférence
Personnalités extérieures	
Laurence CORENTHIN	Présente en visioconférence
Gladys DEBS	Absente
Harry DURIMEL (Maire de la ville de Pointe-à-Pitre)	Procuration à Michel GEOFFROY
Chantal LERUS (représentant du conseil régional)	Absente
Carole BERTHOD (représentante de l'organisme de recherche IPGP-OVSG)	Présente en visioconférence

Membres de droit	
Célia JEAN-ALEXIS (Vice-présidente du pôle Guadeloupe)	Présente
Keïla D'ARBAUD (Responsable administrative et financière du pôle Guadeloupe/DGS adjointe de l'université des Antilles)	Présente

Madame la Vice-présidente du pôle Guadeloupe de l'université des Antilles ouvre la séance à 14h03.

Après vérification que le quorum est bien atteint, la Vice-présidente poursuit avec l'ordre du jour.

	Nombre
Présents	8
Procurations	3
Absents	4
Total	**15**

L'ordre du jour est établi comme suit :

A- Approbation du relevé de décisions du conseil de pôle du 28 avril 2026

B- Affaires ressources humaines
1. Campagne d'emplois enseignants-chercheurs (année 2027)
2. Campagne d'emplois BIATPSS (année 2027)
3. Campagne d'emplois second degré (année 2027)
4. Campagne d'emplois ATER (année 2027)

C- Affaires juridiques
1. Statuts UFR SEN
2. Règlement intérieur IUT

D- Affaires financières

FSDIE volet associatif et volet aide sociale

E- Affaires institutionnelles
1. Demandes d'ouverture de formation
2. Conventions

F- Questions diverses

Madame la Vice-présidente du pôle Guadeloupe introduit le conseil via des propos liminaires.
Elle indique que le point C.1 relatif aux statuts de l'UFR SEN est retiré. Elle demande aux membres du conseil de Pôle s'il y a des questions diverses. Madame Romana pose une question concernant la direction de l'INSPE.

A. Approbation du relevé de décisions du conseil de pôle du 28 avril 2026

Madame la Vice-présidente du pôle Guadeloupe demande s'il y a des questions ou remarques concernant le relevé de décisions.

Monsieur Audebert indique que les informations relatives aux différents points ne sont pas répertoriées dans le relevé de décisions à l'exemple des horaires modifiés du pôle Guadeloupe ou du FSDIE. Il affirme que le relevé n'apporte pas d'information particulière si ce n'est de confirmer le vote. Il ajoute que les documents sont bien présentés aux membres mais que les éléments ne figurent pas dans le relevé de décisions.

Madame la RAF du pôle Guadeloupe/DGSA répond qu'il s'agit d'un relevé de décisions et non

d'un procès-verbal. Ainsi, la décision adoptée et le tableau avec le résultat des votes sont bien indiqués dans le relevé de décisions.

Madame la Vice-présidente du pôle Guadeloupe demande aux membres du conseil de pôle de se prononcer sur le relevé de décisions du conseil de pôle du 28 avril 2026.

Résultat du vote	**Nombre de membres**	15
	Nombre de membres présents ou représentés	11
	Ne prend pas part au vote	2
	Abstention (s)	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	9

Le relevé de décisions du conseil de pôle du 28 avril 2026 est approuvé à la majorité par les membres du conseil de pôle.

B- Affaires ressources humaines

1. Campagne d'emplois enseignants-chercheurs (année 2027)

Madame la Vice-présidente du pôle Guadeloupe présente le tableau relatif à la campagne d'emplois enseignants-chercheurs (année 2027) et précise qu'il a été validé à l'unanimité au CSAS. Elle précise que les fiches des profils de poste sont jointes.

Madame ROMANA pose une question par rapport à l'urgence de voter des postes pour la rentrée 2027. Elle affirme que cela a été la bousculade à l'UFR SEN avec des votes par correspondance et des changements sur les demandes de postes. Elle précise que cela est surréaliste et qu'elle votera contre. Elle ajoute que les postes proposés en 2026 n'apparaissent pas dans la campagne de 2027. Elle indique ne pas comprendre la manière dont ont été sélectionnés les postes et qu'il y a un manque de clarté. Elle souhaiterait que cette campagne soit repoussée afin que l'UFR puisse bien réfléchir et se positionner.

Madame la Vice-présidente du pôle Guadeloupe répond qu'il est important de se prononcer sur cette campagne d'emplois en précisant que les composantes ont fait leurs remontées avec les documents nécessaires et vérifiés (avis des départements et des conseils de laboratoires).

Madame ROMANA dit que la Vice-présidente ne veut pas attendre ce qu'elle dit concernant l'UFR SEN et ajoute que les discussions ont eu lieu via des échanges de mail pour cette campagne d'emplois. Elle précise que les résultats des votes n'ont pas été communiqués aux collègues et qu'elle ne comprend pas cette précipitation. Elle demande un report du vote.

Madame la Vice-présidente du pôle Guadeloupe affirme que les documents ont bien été transmis par les composantes à savoir les PV, les relevés de décisions des départements, des laboratoires et des conseils de composantes.

Madame ROMANA demande combien de postes ont été transmis par l'UFR SEN.

Madame la Vice-présidente du pôle Guadeloupe indique qu'il y a eu deux postes de chimie pour l'UFR SEN.

Madame ROMANA affirme ne pas comprendre la raison pour laquelle l'UFR a fait remonter ces deux postes. Elle demande également pourquoi seul un des deux postes est présenté.

Madame la Vice-présidente du pôle Guadeloupe lui dit de se rapprocher des membres du conseil de l'UFR SEN. Concernant le deuxième poste, cela s'explique par le contexte budgétaire restreint comme indiqué dans les propos liminaires. La décision s'appuie sur l'argumentaire transmis par la composante et les besoins au niveau des formations établis en concertation et en accord avec le Doyen.

Madame la Vice-présidente du pôle Guadeloupe demande aux membres du conseil de pôle de se prononcer sur la campagne d'emplois enseignants-chercheurs (année 2027).

Résultat du vote	**Nombre de membres**	15
	Nombre de membres présents ou représentés	11
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention (s)	0
	Contre	2
Avis : FAVORABLE	Pour	9

La campagne d'emplois enseignants-chercheurs (année 2027) est approuvée à la majorité par les membres du conseil de pôle.

2. Campagne d'emplois BIATPSS (année 2027)

Madame la Vice-présidente du pôle Guadeloupe présente le tableau relatif à la campagne d'emplois BIATPSS (année 2027).

Monsieur AUDEBERT considère être désespérément redondant et demande la raison pour laquelle il n'y a pas de continuité d'une année sur l'autre ainsi que les critères et le positionnement de la Vice-présidente du pôle pour le choix des supports retenus. Il dit ne jamais avoir de réponse à ce sujet.

Madame la Vice-présidente du pôle Guadeloupe lui répond que c'est parce qu'il refuse d'entendre les réponses apportées sur ces points lors des séances. Elle ajoute qu'elle a déjà répondu à ces questions à plusieurs reprises. Elle indique qu'au niveau administratif, il faut que le dossier soit complet afin que le poste soit présenté en conseil de pôle. Elle précise qu'un dialogue régulier est réalisé avec les composantes afin de bien prendre en compte leurs besoins et leurs priorités.

Monsieur AUDEBERT demande à la Vice-présidente quelles sont ses priorités sur ce sujet important.

Madame la Vice-présidente du pôle Guadeloupe souhaite savoir quelle est la question de Monsieur AUDEBERT.

Monsieur AUDEBERT ne répète pas la question et dit que cela n'est pas grave.

Madame ROMANA indique être un peu perdue car en 2026 il y avait 5 ou 6 postes de BIATSS votés en conseil polaire qui n'ont pas été présentés en conseil d'administration. Elle poursuit en disant que ces postes ne sont pas dans la campagne 2027.

Madame la Vice-présidente du pôle Guadeloupe demande de quels postes de 2026 il est question.

Madame ROMANA explique que les postes BIATSS votés en 2026 n'ont pas été présentés en CA et n'apparaissent pas pour la campagne 2027. Elle ajoute que si ces postes avaient été demandés, c'est qu'il y avait une priorité.

Madame la Vice-présidente du pôle Guadeloupe indique qu'il n'y a pas eu de retrait de postes entre le conseil de pôle et le conseil d'administration et demande des précisions.

Madame ROMANA indique que seuls des postes transversaux ont été votés en conseil d'administration. Elle poursuit en disant que les postes votés en conseil de pôle en Guadeloupe et en conseil de pôle en Martinique n'ont pas été présentés en conseil d'administration.

Madame la RAF du pôle Guadeloupe/DGSA explique que les campagnes d'emplois ne sont pas interdépendantes. Les postes présentés en 2026 ne sont pas obligatoirement représentés en 2027. Il appartient à la composante de définir son besoin pour l'année concernée par la campagne d'emplois. C'est bien la campagne d'emplois 2027 qui est traitée ce jour en conseil de pôle. Le pôle ne fait pas d'ingérence dans les composantes concernant les postes qui sont remontés par ces dernières.

Monsieur AUDEBERT affirme qu'il trouve cela surréaliste que la Vice-présidente du pôle ne se souvienne pas de cela. Il poursuit en disant ne pas comprendre comme la Vice-présidente du pôle ne s'en souvienne pas. Il ajoute que le Président avait confirmé que les postes validés en conseil de pôle n'étaient pas présentés en conseil d'administration. Il dit avoir une difficulté intellectuelle à comprendre la raison pour laquelle il n'y pas de continuité. Il indique que la Cour des comptes a énoncé le fait qu'il n'y ait pas de suivi des décisions prises ou proposées par le pôle.

Madame la Vice-présidente du pôle Guadeloupe précise qu'elle évoquait la campagne d'emplois des enseignants-chercheurs.

Monsieur GEOFFROY affirme que ces attaques personnelles adressées à l'endroit de la Vice-présidente du pôle Guadeloupe sont inadmissibles et que cela devient une habitude de la part de Monsieur AUDEBERT. Il poursuit en indiquant qu'il est préférable de garder ses jugements personnels pour lui. Il ajoute que le conseil de pôle est réuni pour voter une campagne d'emplois et non pour attaquer des personnes.

Il précise que les éléments indiqués par Monsieur AUDEBERT ne figurent pas dans le rapport de la Cour des comptes comme il l'affirme.

Monsieur AUDEBERT répond qu'il montrera les éléments du rapport de la Cour des comptes au prochain CA en question diverse.

Monsieur GEOFFROY explique qu'il existe un volume proposé par la Vice-présidente qui se bat pour faire fonctionner son pôle sachant le contexte budgétaire compliqué pour l'enseignement et la recherche. Il ajoute que les élus sont réunis pour se prononcer sur cette campagne d'emploi, importante pour l'établissement et souhaite passer au vote.

Madame ROMANA affirme qu'elle pose des questions pour les collègues et que c'est leur rôle de

débattre.

Monsieur GEOFFROY répond qu'il ne lui a jamais dit de ne pas prendre la parole et qu'aucun jugement n'a été émis sur la nature de ses questions car elles concernaient le point à l'ordre du jour. Il indique néanmoins que lorsqu'un administrateur attaque quelqu'un personnellement, cela n'est pas acceptable et que cela n'a rien à voir avec un débat. Il affirme ne pas vouloir être dans le caniveau et la fange. Il termine en disant que les élus sont présents pour travailler.

Madame la Vice-présidente du pôle Guadeloupe demande aux membres du conseil de pôle de se prononcer sur la campagne d'emplois BIATPSS (année 2027).

Résultat du vote	**Nombre de membres**	15
	Nombre de membres présents ou représentés	11
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention (s)	0
	Contre	2
Avis : FAVORABLE	Pour	9

La campagne d'emplois BIATPSS (année 2027) est approuvée à la majorité par les membres du conseil de pôle.

3. Campagne d'emplois second degré (année 2027)

Madame la Vice-présidente du pôle Guadeloupe présente le tableau relatif à la campagne d'emplois second degré (année 2027).

Monsieur AUDEBERT dit de mettre le point au vote.

Madame la Vice-présidente du pôle Guadeloupe demande aux membres du conseil de pôle de se prononcer sur la campagne d'emplois second degré (année 2027).

Résultat du vote	**Nombre de membres**	15
	Nombre de membres présents ou représentés	11
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention (s)	2
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	9

La campagne d'emplois second degré (année 2027) est approuvée à la majorité par les membres du conseil de pôle.

4. Campagne d'emplois ATER (année 2027)

Madame la Vice-présidente du pôle Guadeloupe présente le tableau relatif à la campagne d'emplois ATER (année 2027).

Monsieur AUDEBERT dit de mettre le point au vote.

Madame la RAF du pôle Guadeloupe/DGSA indique à Monsieur AUDEBERT que ce n'est pas lui qui met les points au vote mais la Vice-présidente du pôle Guadeloupe.

Monsieur AUDEBERT dit à nouveau de mettre le point au vote.

Madame la Vice-présidente du pôle Guadeloupe exige du respect de la part de Monsieur AUDEBERT et rappelle que ce n'est pas lui qui décide des points qui sont mis au vote.

Madame ROMANA affirme que précipiter les votes rend les gens tendus et nerveux et que les votes contre sont pour cette raison.

Madame la Vice-présidente du pôle Guadeloupe indique que les votes ne sont pas précipités.

Madame ROMANA demande le point soumis au vote et indique qu'il y a de plus en plus d'ATER et de MCF contractuels. Elle demande s'il s'agit d'une logique d'établissement.

Madame la RAF du pôle Guadeloupe/DGSA répond qu'il s'agit du point B.4.

Madame la Vice-présidente du pôle Guadeloupe indique qu'il ne s'agit pas de poste de MCF contractuels mais des postes d'ATER. Elle précise qu'il s'agit de choix effectués par les composantes et que la nouvelle offre de formation permet de bien exprimer les besoins.

Madame ROMANA demande à ce que les votes des conseils d'UFR soient présentés aux élus du conseil de pôle.

Madame ODACRE affirme avoir du mal à comprendre le problème. En tant que personnel de l'INSPE, elle indique n'avoir jamais rencontré les difficultés décrites par Madame ROMANA au sein de son UFR. Elle précise que le travail doit être fait en amont comme le démontrent les documents avec un avis de conseil d'UFR.

Madame ROMANA explique qu'il y a un manque de visibilité des postes demandés par les composantes car ne sont présentés, que les postes sélectionnés.

Madame la Vice-présidente du pôle Guadeloupe donne l'exemple d'un vote fait par l'UFR pour la publication d'un poste alors que l'agent est en disponibilité et que de ce fait, le poste n'est pas vacant. Elle indique qu'elle ne peut donc pas présenter ce poste qui ne pourra pas être publié. Elle ajoute qu'il y a une vérification administrative qui est effectuée.

Madame ROMANA dit que cela laisse penser à de la magouille et que pour éviter cela, il faut être transparent et donner les informations.

Madame la Vice-présidente du pôle Guadeloupe répond qu'elle prend le temps de répondre à chaque question, que les éléments sont donnés mais que pour autant, Madame ROMANA repose les mêmes questions en conseil d'administration.

Madame ROMANA indique qu'elle repose les mêmes questions car selon elle, c'est le seul endroit

où il y a un véritable compte rendu.

Madame la Vice-présidente du pôle Guadeloupe demande aux membres du conseil de pôle de se prononcer sur la campagne d'emplois ATER (année 2027) et indique que Monsieur AUDEBERT a quitté le conseil.

Résultat du vote	**Nombre de membres**	15
	Nombre de membres présents ou représentés	10
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention (s)	1
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	9

La campagne d'emplois ATER (année 2027) est approuvée à la majorité par les membres du conseil de pôle.

C- Affaires juridiques

2. Règlement intérieur de l'IUT

Madame la Vice-présidente du pôle Guadeloupe indique que le règlement intérieur de l'IUT a reçu un avis favorable à l'unanimité du CSAS.

Madame ROMANA affirme que le document est bien fait et qu'il serait bien qu'il soit fait mention de MYUA dans l'article relatif au harcèlement.

Madame la Vice-présidente du pôle Guadeloupe demande aux membres du conseil de pôle de se prononcer le règlement intérieur de l'IUT.

Résultat du vote	**Nombre de membres**	15
	Nombre de membres présents ou représentés	10
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention (s)	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	10

Le règlement intérieur de l'IUT est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil de pôle.

D- Affaires financières

FSDIE volet associatif et volet aide sociale

Madame la Vice-présidente du pôle Guadeloupe présente le relevé de décisions de la commission FSDIE – volet associatif ainsi que le relevé de décisions de la commission FSDIE – volet aide sociale, votés lors de la CFVU du 28 mai 2026.

Madame GENDREY précise qu'il est fait mention de l'ARES pour le projet de l'association Gwada STAPS mais qu'il s'agit de l'ANESTAPS.

Madame ROMANA demande une confirmation du montant disponible de 11 891 euros et du

montant accordé de 3 181 euros.

Madame la Vice-présidente du pôle Guadeloupe répond par l'affirmative.

Madame ROMANA s'interroge sur le montant accordé aux étudiants qu'elle trouve faible.

Madame la Vice-présidente du pôle Guadeloupe indique que la commission FDSIE s'appuie sur des critères afin de traiter les demandes objectivement. Il y a également un entretien avec l'assistante sociale du CROUS qui donne un avis. Elle termine en disant que les dossiers sont traités avec minutie et que généralement, l'enveloppe pour le FSDIE volet aide sociale est entièrement consommée notamment lors du dernier appel.

Madame ROMANA affirme ne pas remettre cela en cause mais relève un souci de communication.

Madame la Vice-présidente du pôle Guadeloupe demande aux membres du conseil de pôle de se prononcer sur le relevé de décisions de la commission FSDIE – volet associatif ainsi que sur le relevé de décisions de la commission FSDIE – volet aide sociale, votés lors de la CFVU du 28 mai 2026.

Résultat du vote	**Nombre de membres**	15
	Nombre de membres présents ou représentés	10
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention (s)	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	10

Le relevé de décisions de la commission FSDIE – volet associatif et le relevé de décisions de la commission FSDIE – volet aide sociale, votés lors de la CFVU du 28 mai 2026 ont été approuvés à l'unanimité par les membres du conseil de pôle.

E- Affaires institutionnelles

1. Demandes d'ouverture de formation

Madame la Vice-présidente du pôle Guadeloupe présente les demandes d'ouverture de formation pour la L3 informatique - parcours cybersécurité, la L3 informatique - parcours MIAGE en apprentissage et le master MIAGE - parcours science des données et applications en apprentissage.
Elle précise que ces demandes ont été validées en CFVU et s'inscrivent dans le cadre d'une convention avec le GRETA et d'un projet ANR au niveau de l'établissement.

Madame ROMANA demande un point sur l'insertion professionnelle des étudiants de ces formations, si le responsable de la licence en Martinique a été consulté et si ces formations sont adossées à l'institut du numérique qui n'a pas encore vu le jour.

Madame la Vice-présidente du pôle Guadeloupe répond qu'un bilan a été adressé par le responsable des formations qui mentionne un taux d'insertion pour le master 2 en 2024 de 100%, en 2025 de 75%. La formation fonctionne bien en apprentissage et permet aux étudiants d'être déjà dans le monde professionnel. Elle indique qu'une page peut être ajoutée dans le dossier à ce sujet.
Concernant la question sur le pôle Martinique et l'institut, elle indique être en mesure d'apporter des éléments uniquement sur le pôle Guadeloupe.

Madame la Vice-présidente du pôle Guadeloupe demande aux membres du conseil de pôle de se prononcer sur les demandes d'ouverture de formation pour la L3 informatique - parcours

cybersécurité, la L3 informatique - parcours MIAGE en apprentissage et le master MIAGE - parcours science des données et applications en apprentissage.

Résultat du vote	**Nombre de membres**	15
	Nombre de membres présents ou représentés	10
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention (s)	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	10

Les demandes d'ouverture de formation pour la L3 informatique - parcours cybersécurité, la L3 informatique - parcours MIAGE en apprentissage et le master MIAGE - parcours science des données et applications en apprentissage sont approuvées à l'unanimité par les membres du conseil de pôle.

2. Conventions

Madame la responsable administrative et financière/DGSA présente le tableau relatif aux six conventions.

Madame ROMANA s'interroge sur le renouvellement des conventions pour les activités sportives pour la rentrée universitaire.

Madame la Vice-présidente du pôle Guadeloupe indique qu'il y a une convention sur trois ans avec le gymnase et précise que les autres conventions n'ont pas été transmises par la composante. Elle termine en disant qu'il y aura probablement un conseil de pôle en juillet afin de valider ces conventions ainsi que celles des autres composantes afin de garantir une rentrée sereine en 2026.

Madame la Vice-présidente du pôle Guadeloupe demande aux membres du conseil de pôle de se prononcer sur le tableau de conventions.

Résultat du vote	**Nombre de membres**	15
	Nombre de membres présents ou représentés	10
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention (s)	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	10

Le tableau des conventions est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil de pôle.

F- Questions diverses

Madame ROMANA interroge sur l'absence de directeur et d'administrateur provisoire à l'INSPE suite au départ du directeur.

Madame la Vice-présidente du pôle Guadeloupe indique que la demande d'administrateur provisoire a été faite par l'établissement et qu'un retour de l'académie est attendu.

Monsieur GEOFFROY précise que la nomination d'un administrateur provisoire suit une procédure différente pour les INSPE. Il faut l'accord du recteur d'académie puis la demande est transmise

conjointement par le Président de l'université et le recteur de l'académie au ministère. Le directeur ou la directrice de l'INSPE est nommé par le ministère. Il confirme que la demande a été faite dans les temps. Il dit qu'une relance a été effectuée au ministère et que le retard n'incombe ni au rectorat, ni à l'université. Il termine en indiquant qu'il a uniquement la compétence de proposer un administrateur avec le recteur, au ministère.

Les points à l'ordre du jour ayant été traités, la Vice-présidente du pôle Guadeloupe remercie chaque élu de sa présence et lève la séance à 15h09.